

SAN JUAN – Discussions du GAC : Protections des OIG et protections pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge  
Samedi 10 mars 2018 – 17h45 à 18h30 AST  
ICANN61 – San Juan, Porto Rico

MANAL ISMAIL : Nous allons donc démarrer le débat sur le point numéro 6 de notre ordre du jour qui a trait à la protection des OIG et du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge. C'est samedi 10 mars 2016, une séance de 45 minutes. Je vous demande de dire votre nom, de vous présenter avant de prendre la parole pour la transcription et l'interprétation. Merci.

Tom, s'il vous plaît, pouvez-vous nous donner un aperçu de la question pour ouvrir la séance de questions et réponses ?

TOM DALE : Merci Manal. Ce point a été inclus dans le programme du GAC parce qu'il contient différentes questions qui sont séparées mais qui sont liées à la fois. Le GAC a manifesté ses préoccupations ; il a donné son avis au Conseil d'Administration au cours des dernières réunions.

Il y a quatre points. Premièrement, le consensus pour la protection des noms et acronymes OIG. Ces politiques de consensus signifient qu'il y a des domaines où les

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

recommandations de la GNSO sur la protection et l'avis du GAC sur la protection sont d'accord. Et le personnel de soutien de l'ICANN a travaillé auprès des OIG. Même les observateurs du GAC ont essayé de créer une liste appropriée des termes à protéger. On travaille là-dessus encore.

Le deuxième point que l'on a mentionné pendant quelque temps – lorsque nous disons quelques temps, on parle d'au moins deux ans – et cela a trait à un processus d'élaboration de politiques qui est encore en cours et ce processus a trait aux mécanismes de protection des noms et des acronymes des OIG et des OING ainsi que des mécanismes de correction. Et tout cela est lié aux titulaires de la propriété intellectuelle. L'idée est qu'il existe des mécanismes pour trouver une solution au problème. Il y a un groupe de travail sur ce PDP qui doit présenter un rapport. Le GAC a manifesté à Abu Dhabi ses inquiétudes et en ce moment, le processus est arrêté parce qu'il y a un certain désaccord sur le rapport final du PDP. L'idée est d'obtenir ce rapport au cours de cette réunion mais on n'est pas sûr si ce groupe de travail publiera le rapport après être arrivé à un accord. Il est donc bien possible qu'il manque encore quelques mois pour que ce rapport soit publié. Le GAC peut donc parler de cette question avec le conseil de la GNSO. Je crois que la

réunion c'est demain. Mais en ce moment, je n'ai pas d'informations officielles à vous donner.

Le troisième point ayant trait aux questions qui n'ont pas été résolues a trait à la référence à un processus qui a eu lieu à Copenhague l'année dernière présenté par Bruce Tonkin. Il fallait aborder quelques questions avec lesquelles le GAC n'était pas très d'accord au cours de la réunion de Copenhague. Et à partir de ce moment-là, il n'y a pas eu de progrès.

Et quatrièmement, le point qui a trait à la protection de certains noms et de certains acronymes liés au mouvement du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge. C'est une préoccupation présentée par plusieurs membres du GAC depuis longtemps mais je dois dire que la situation n'a pas trop changé depuis la réunion d'Abu Dhabi. Il y a un groupe de travail sur le PDP qui s'est réuni encore une fois et je crois qu'il y a eu une réunion avec le secrétariat de la Croix-Rouge pour travailler à cet égard et trouver une solution. Mais je n'ai reçu aucune information jusqu'à présent. Je crois donc que le secrétaire de la Croix-Rouge n'a pas manifesté non plus des préoccupations ou des problèmes mais nous avons pensé qu'il fallait inclure la question. Voici donc l'information spécifique. Et voilà, c'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant.

MANAL ISMAIL :                      Merci, Tom. Je vais vous inviter à poser vos questions.

OMPI :                                      Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Je voudrais dire en premier lieu que nous sommes ici au nom d'une coalition d'OIG. Et je veux dire également que les OIG sont des organisations exclusives avec un statut spécial et qui ont des objectifs communs, comme par exemple le développement durable, les droits de l'homme, la santé publique, le droit international, l'aide humanitaire. Compte tenu de ces principes et du statut spécial de la loi internationale, les OIG et le GAC ont accordé une protection pour les identificateurs au DNS.

Je voudrais revenir à ce que Tom a mentionné à propos de ces mécanismes de droits curatifs et je crois qu'il est important que le groupe de travail qui travaille sur ces questions justement – et le secrétaire général des Nations Unis a écrit aux états membres en parlant de cette protection des acronymes – parce que l'idée a été de bloquer ces termes de l'enregistrement des nouveaux gTLD. Toutefois, les OIG reconnaissent que cela ne pouvait pas être bloqué en permanence, c'est-à-dire les OIG savent qu'il faut céder quelque chose au cours de ce processus pour pouvoir parvenir à une solution mutuellement acceptable.

À Abu Dhabi, on a mentionné que le GAC se souvenait de son avis sur la protection des OIG. On parlait de la surveillance, de surveiller de près le processus des PDP pour ces mécanismes de protection des droits. Et dans son avis, le GAC a rappelé l'ouverture, l'inclusion et la transparence et l'intégrité des processus qui étaient inclus dans les statuts constitutifs de l'ICANN et dans les procédures opérationnelles de la GNSO. Le GAC a proposé de finir avec ce problème et de voir qu'il soit compatible avec ses valeurs et enregistrer ce qu'il fallait. Le Conseil d'Administration a répondu que bien qu'il y ait un intérêt dans le résultat du PDP, la responsabilité appartenait à la GNSO.

Comme Tom l'a mentionné, nous attendons toujours le rapport qui doit être cohérent avec l'avis du GAC. Si vous vous rappelez de l'avis de Los Angeles, là, on a dit que l'UDRP ne devait pas être modifié. Ce groupe de travail a initié un rapport et nous espérons donc que le rapport final arrive finalement. Ce rapport n'a jamais été fini parce qu'il y a eu des désaccords.

Au cours de cette réunion à Porto Rico, le président de la GNSO a proposé de mener une séance ouverte pour parler des différentes positions de ce groupe de travail. Et ceci est cohérent avec ce qui a été présenté dans l'avis d'Abu Dhabi, à savoir qu'il fallait se concentrer sur les propositions qui avaient été présentées. Et à ce jour, les OIG ont remarqué que tout cela n'a

pas été maintenu. Le président de la GNSO a présenté cette proposition et nous continuons à présenter nos préoccupations sur les recommandations du groupe de travail et nous espérons voir comment parvenir à un accord entre la position de l'avis du GAC et ce que ce groupe de travail de la GNSO a mentionné dans sa proposition.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. D'autres commentaires ? Une autre demande d'intervention ?

ÉTATS-UNIS : Merci Brian de votre participation. Pour ce qui est de l'information mentionnée qui est liée à ces heures de travail, comment profiter de cette proposition de travail ?

OMPI : Pour être clair, c'est quelque chose de nouveau, ce n'est pas très clair encore. Et d'après ce que nous pouvons voir, c'est une solution créative, innovante et nous espérons pouvoir continuer à travailler là-dessus. Je vais continuer pendant cette séance mais c'est tout ce que l'on sait pour l'instant.

MANAL ISMAIL : C'est une question que l'on pourrait poser à la GNSO au cours de la réunion bilatérale demain. La Suisse s'il vous plaît.

SUISSE : Merci. En premier lieu, merci Tom de nous avoir informé sur les différentes pistes de travail. Merci Brian pour l'information du groupe de travail pour le PDP, protection des droits curatifs.

Je voudrais revenir aux propos de Brian sur la position des OIG. Et je voudrais dire également que dans la réponse du Conseil d'Administration à l'avis d'Abu Dhabi, il a été dit que Conseil était engagé à faciliter les négociations de toutes les parties concernées au cas où il y aurait des conflits. J'espère donc que si ces problèmes existaient, le Conseil d'Administration pourrait continuer à agir en tant que facilitateur entre les différentes parties concernées.

Pour ce qui est des protections de la Croix-Rouge qui est traité par un autre groupe de travail sur le PDP, ce groupe de travail se réunira encore une fois. Et je crois que le secrétariat de la Croix-Rouge travaille conjointement avec les membres de ce groupe de travail ainsi que du personnel de soutien de l'ICANN et ils prévoient l'élaboration d'une liste de termes protégés liés aux sociétés nationales de la Croix-Rouge depuis maintenant jusqu'à la fin avril, si je ne m'abuse. Jusqu'à présent le travail progresse

à un bon rythme. Et après le mois d'avril, peut-être pourrions-nous arriver à une conclusion sur ce PDP. Et lors de la réunion ICANN62, peut-être pourrions-nous avoir un résultat. Et nous espérons également avoir une recommandation révisée de ce groupe de travail sur le PDP qui soit en ligne avec l'avis préalable du GAC et qui puisse faciliter les discussions de ces délibérations avec la GNSO depuis Copenhague. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci la Suisse et c'est bien d'entendre que l'on progresse dans ce travail. D'autres demandes, d'autres commentaires ? La France s'il vous plaît.

FRANCE :

Merci Manal. Très brièvement parce qu'il est un peu tard et je crois que je suis le dernier orateur, mais je tiens à remercier Tom et Brian des rapports mis à jours qu'ils ont présentés dans la salle. Je crois que Brian a dit tout ce qu'il fallait. Je suis d'accord avec les propos de la Suisse également.

Et il y a un autre conflit entre les recommandations de la GNSO et l'avis du GAC, à savoir s'il n'existe pas d'engagement pour que le Conseil d'Administration agisse en tant que facilitateur, et bien je ne crois pas que l'on puisse progresser. Il faut donc que le Conseil d'Administration agisse sérieusement en tant que

facilitateur. Je me demande aussi qui est chargé de la question au sein du Conseil d'Administration. Mais si nous voulons voir des progrès, le Conseil d'Administration doit participer pour pouvoir parvenir à un résultat. Autrement, je crois que malheureusement, on reviendra sans cesse sur la même question. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci la France. Je crois que cette séance sera également traitée dans la réunion conjointe avec le Conseil d'Administration. Alors s'il n'y a pas d'autres demandes de parole ou de commentaires, je vous demande de préparer vos questions pour qu'elles soient prêtes pour les présenter dans la réunion de demain avec le conseil de la GNSO ainsi qu'au cours de la réunion avec le Conseil d'Administration. Je vous demande de profiter de ces occasions de travailler sur les questions à poser, sur les commentaires à faire.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous allons clôturer, donc, cette séance un peu en avance. Il y a aura donc une pause jusqu'à 18:30. Nous clôturons donc ces délibérations sur la protection des OIG de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je vous demande de revenir dans la salle à 18:30. Nous aurons notre dernière séance à cette heure-là, à savoir le groupe de

---

travail du GAC et Conseil d'Administration sur la mise en œuvre des recommandations. Je vous attends à 18:30. Merci.